

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 30 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CHALAND Jean Paul

Présents : DUMAS Georges - DESAGE RECHATIN Fabienne - BROUSSARD Olivier - PICHON DELOME Marie-Line - CROUZET Éric - PACALON Didier - BROUSSARD Frédéric - GUERIN Alain - VEY Christophe

Absents : PICHON Daniel

RESULTAT ENQUETE PUBLIQUE

Le maire fait part au conseil municipal de l'avis favorable du commissaire enquêteur au déclassement des chemins ruraux du Crouzet de Ruelle.

Le conseil municipal approuve ce déclassement et autorise le maire à céder ces chemins aux riverains.

Il informe qu'un acquéreur demande à la commune de rédiger l'acte administratif de vente et désire aussi acheter une petite surface supplémentaire non comprise dans l'enquête publique.

Le conseil refuse les demandes de ce riverain.

TARIFS ASSAINISSEMENT

Pour 2019, le conseil municipal décide de maintenir le tarif de la part variable à 0.65 € le m³ et celui de la part fixe à 45 €.

Comme les années précédentes, pour les usagers alimentés totalement ou partiellement par une source privée, un forfait de 35 m³ par personne vivant dans le foyer sera appliqué pour le calcul de la part variable

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

- ACCA le Mas de Tence	165 €
- Contact Amitié	165 €
- Comité des Fêtes	165 €
- ADMR de Tence	350 €
- CATM	200 €

PERSONNEL COMMUNAL

Mme Delolme a informé la commune qu'elle souhaitait rompre son contrat de travail. La commune recherche donc une personne qui aura en charge l'accueil et l'entretien du gîte communal ainsi que le ménage de la mairie.

Le maire propose également de rechercher une personne pouvant réaliser quelques heures dans l'année pour l'entretien des chemins et tous travaux nécessitant l'utilisation du micro-tracteur.

REGULARISATION BUDGETAIRE

Le maire indique qu'il convient de réajuster les crédits budgétaires des dépenses de fonctionnement afin de régler les dernières dépenses de l'année.

Le conseil municipal approuve cette régularisation.

MANDATEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT 2017

Le conseil municipal autorise le maire à mandater dans l'attente du vote du budget principal 2019 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2018

QUESTIONS DIVERSES

- Fête des lumières : La commune se renseigne pour louer un petit chalet pour la fête des lumières du 8 décembre.
La municipalité offrira le vin chaud.
- Sources : Le Syndicat des Eaux de la région de Tence recherche actuellement des sources pour augmenter sa ressource en eau.
Le maire et Maurice Fauriat ont recensé plusieurs sources sur la commune.
Prochainement, les maires adhérents au Syndicat des Eaux de la région de Tence viendront sur place pour vérifier si le captage de ces sources est possible.
- Salle du Belvédère : Dans le cadre des travaux de peinture prévus à la salle du Belvédère, une entreprise de plâtrerie-peinture a indiqué que les isolants phoniques suspendus sur les murs ne peuvent être peints sans perdre de leur efficacité.
Le conseil municipal décide de contacter des entreprises d'ingénierie acoustique pour une étude.
- Permis de construire : Le maire informe que le permis de construire de Mounier – Marcon a été refusé. Le conseil municipal autorise le maire à faire les démarches nécessaires pour que ce permis de construire soit délivré.